

# LA PRISON DIRECT POUR L'ALCOOL AU VOLANT

**Entre deux dossiers de drogue, le tribunal a jugé ce lundi Marc B., un homme de 42 ans arrêté pour conduite en état d'ivresse. Comme il avait déjà été condamné pour ça, il est passé en comparution immédiate pour être jugé tout de suite après sa garde à vue.**

Ce lundi, au tribunal de Versailles, Marc B., 42 ans, comparaît pour conduite en état d'ivresse après avoir été interpellé samedi soir lors d'un contrôle routier. Les policiers entrent dans la salle par une petite porte sur le côté. Au milieu, entouré par deux agents, Marc B. baisse la tête. Il a l'air fatigué par ses deux jours de garde à vue et sa nuit passée dans les cellules du tribunal. Dans la salle, l'ambiance est tendue. Quelques proches sont là, assis sur les bancs, les yeux fixés sur le box vitré où l'homme est enfermé. Le président de séance lit les faits. Il raconte le contrôle de samedi soir, la voiture qui zigzague et le taux d'alcool très haut de 1,8 g/l. Marc B. ne nie rien et dit juste « pardon » d'une voix basse. Mais le président insiste sur son passé. Il lit la liste de ses anciennes condamnations et rappelle que c'est la troisième fois en deux ans qu'il se fait attraper.



Tribunal de Versailles

## La décision des juges

Pour le procureur, le cas est très simple. Pendant ses réquisitions, il explique aux juges que les simples avertissements ne suffisent plus. Il demande donc une peine de prison et un mandat de dépôt pour qu'il parte en cellule immédiatement après l'audience. L'avocate de la défense, Me L., essaie de changer la donne. Elle explique que son client a surtout un problème avec l'alcool et qu'il a besoin de soins. Elle demande une peine plus légère, comme un bracelet électronique, pour éviter qu'il perde son travail. Après avoir délibéré quelques minutes, les juges rendent leur décision. Marc B. est condamné à huit mois de

prison, dont quatre mois ferme. Le président confirme le maintien en détention. Marc B. verse quelques larmes discrètement quand les policiers lui mettent les menottes pour l'emmener directement en prison.

Julie Aubry